

Expérimentation de centres de soins primaires pour le groupe RAMSAY Générale de santé

Le loup est dans la bergerie

Entre les parutions de textes concernant l'évolution des mesures sanitaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 l'information est quasiment passée inaperçue. Pourtant c'est un arrêté qui risque potentiellement de bouleverser le paysage de la prise en charge des patients par les professionnels de santé libéraux et de mettre un coup d'arrêt au modèle libéral tel que nous le connaissons aujourd'hui.

C'est dans l'édition du 31 octobre du journal officiel qu'est paru l'arrêté du 21 octobre concernant l'expérimentation "*PRIMORDIAL : les soins primaires c'est primordial*" (1)

Cet arrêté autorise pour une durée de cinq ans le groupe Ramsay Santé à ouvrir et exploiter, à titre expérimental, des centres de santé pluri-professionnels destinés à délivrer des soins primaires sur la base du modèle forfaitaire. À cet effet, ces structures intégreront l'expérimentation d'un paiement en équipe de professionnels de santé.

Fort de son expérience suédoise, le groupe Ramsay qui est le premier groupe d'hospitalisation privée de France et d'Europe et également premier groupe privé de soins primaires d'Europe, souhaite développer ce modèle de centres de santé en France. Dans un premier temps ces centres verraient le jour

dans des zones sous denses puis seraient étendus à l'ensemble du territoire.

Le paiement en équipe de professionnels de santé Qu'est ce que c'est ?

L'expérimentation PEPS repose sur la mise en place d'un paiement forfaitaire collectif. Il concerne les équipes de professionnels de santé pluri-professionnelle exerçant au sein d'une structure dont le statut juridique permet un versement forfaitaire (SISA, CDS, etc). Le PEPS se substitue au paiement à l'acte sur un périmètre d'activités et de patients définis. Pour cette population une rémunération PEPS est versée collectivement à la structure. Les équipes sont libres dans la répartition et l'utilisation de la rémunération PEPS. L'expérimentation PEPS a également pour objet d'inciter au développement de protocoles de coopération, à l'organisation de la coordination pluri-professionnelle, à la rationalisation des parcours, au développement d'une « démarche qualité » et au développement des actions de prévention. (2)

Un dispositif antinomique avec la montée en charge des CPTS ?

On peut légitimement s'interroger sur les desseins du législateur concernant cet arrêté alors que dans le même temps les professionnels de santé libéraux sont très fortement incités à s'organiser en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Depuis leur lancement en 2016 via la loi de modernisation du système de santé, le gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour déployer ces structures qui peinent à convaincre les professionnels de santé. Pour autant, la dynamique semble s'être installée et le rythme de leur création semble s'accélérer.

D'un côté le gouvernement incite les professionnels de santé libéraux à réfléchir sur la façon d'optimiser leurs interventions afin d'améliorer le service médical rendu aux patients. De l'autre il lance cette expérimentation dont la généralisation pourrait tout simplement signifier la fin des professions de santé libérales.



Vers la fin du système libéral ?

S'appuyant sur l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018 qui autorise l'expérimentation de nouvelles organisations de soins, Ramsay Santé compte ouvrir dix centres de soins de proximité sur cinq ans dont quatre en 2020. Les intentions sont affichées, Ramsay Santé ambitionne de devenir le « leader de la prise en charge globale du patient » : soins primaires, hospitalisation, soins de suite, soins à domicile (3). Le paiement en équipe de professionnels de santé est une formule économiquement avantageuse pour le financeur de notre système de santé qui du coup peut prévoir à l'avance quelles seront ses dépenses. Si l'on conjugue cela avec le fait que Ramsay Santé s'implante tout d'abord dans les zones rurales où, par l'absence de stratégie de revitalisation, l'État peine à réunir les conditions pour répondre aux besoins de soins primaires, on mesure le risque important qui pèse sur les professionnels de santé libéraux.

Des conditions de travail encore un peu plus dégradées pour les professionnels de santé ?

Nécessité d'attirer les professionnels de santé oblige, les rémunérations proposées par Ramsay dans ces centres pourraient séduire. Inférieures aux rémunérations perçues par les professionnels de santé libéraux (pour un temps de travail inférieur également), les rémunérations proposées seraient sensiblement supérieures pour les médecins et équivalentes pour les paramédicaux (4).

Pourtant quand on observe les rémunérations proposées par Ramsay Santé dans les autres

structures qu'il exploite sur le territoire les salaires seraient, selon Indeed le méta-moteur de recherche d'emploi, 12% inférieurs à la moyenne nationale pour un poste d'infirmier (5). Il y a fort à parier qu'une fois les centres de santé bien installés le niveau des rémunérations proposées s'oriente à la baisse. On observe également dans le groupe une pression à la baisse des effectifs soignants. Il y a dix ans une infirmière pouvait s'occuper de 10 patients alors qu'aujourd'hui il n'est pas rare qu'une infirmière doive gérer 12 voire 14 patients (7). Il en résulte mécaniquement une baisse de la qualité des soins, un temps de contact avec le patient qui se réduit et une augmentation du *turn-over* des effectifs des établissements (7).

Un modèle forfaitaire à l'intérêt discutable

Depuis des années les responsables politiques de tous bords rêvent de porter une estocade au paiement à l'acte qu'ils considèrent responsable de tous les maux. Référentiels, forfaits, paiement à l'épisode de soins, paiement par capitation, autant de pistes évoquées qui peinent à convaincre les professionnels de santé libéraux de leur intérêt.

L'état ne faisant pas mystère de sa volonté de faire des économies laisse entrevoir à des professionnels dont les honoraires s'effritent depuis de trop nombreuses années qu'ils vont encore laisser des plumes dans ces « évolutions » du mode de paiement.

Si nous ne sommes pas foncièrement opposés au modèle de paiement à l'acte augmenté d'un paiement forfaitaire répondant à des objectifs de santé publique, nous sommes farouchement opposés au tout forfait

et plus encore au paiement à l'épisode de soins. Le paiement au forfait n'apporte aucune garantie concernant la qualité des soins. De plus que va t'il arriver au patient dont la prise en charge s'avère être plus complexe et qui nécessite un nombre de séances bien supérieures au nombre de séances qui a servi de base de calcul aux forfaits.

C'est encore pire avec le paiement à l'épisode de soins. Un montant forfaitaire est alloué à un acteur unique pour l'ensemble des prises en charge d'une pathologie. La répartition de ce montant entre les différents professionnels de santé qui auront participé à la prise en charge est gérée par l'acteur unique.

Ce mode de fonctionnement est l'assurance de voir naître des conflits entre les différentes professions de santé concernées (10).

La solution qui nous semble finalement la plus pertinente reste encore le référentiel qui permet, quand l'état du patient le nécessite, de solliciter en s'appuyant sur un bilan une prolongation de la prise en charge en fonction des besoins des patients. Cependant les référentiels ne sont pas adaptés aux patients souffrants de pathologies chroniques ou à la gériatrie.



Un impact négatif sur la qualité des soins ?

L'environnement mis en place par Ramsay Santé fait également la part belle à la protocolisation des prises en charge.

Si économiquement ce modèle est un avantage indéniable pour le financeur, le risque de dérive vers un modèle où la prise en charge qui est choisie est la moins chère plutôt que la plus utile pour le patient est grand.

Il existe également un risque pour les patients qui ont un besoin de prise en charge différent de ne pas recevoir le traitement dont ils ont besoin, les protocoles sont réalisés de façon statistique et sont peu adaptés aux personnes qui ont un profil différent de la majorité de la population.

Un pas de plus vers une financiarisation de notre système de santé

Derrière les discours angéliques de Ramsey Santé, il faut garder à l'esprit que c'est une entreprise privée qui semble avoir eu par le passé une politique de versements de dividendes très généreuse (8).

Le chiffre d'affaire de Ramsay Santé s'établissait en 2019 à plus de 3400 millions d'euros (11). Pourtant, depuis 2014 les acquisitions entreprises par le groupe ont empêché le versement de dividendes ce qui met une très forte pression sur le groupe Ramsay vis à vis de ses actionnaires.

À cet effet, une des possibilités pour dégager une marge de manoeuvre est d'accroître encore la pression à la baisse sur les salaires des professionnels de santé et sur leurs effectifs. Cela impacterait de nouveau la qualité des soins délivrés et le temps de contact soignant/patient.

On ne peut pas exclure non plus le risque de fléchage des patients vers des hôpitaux privés appartenant au groupe.

En conclusion, que peut-on penser de la mise en place de cette expérimentation ?

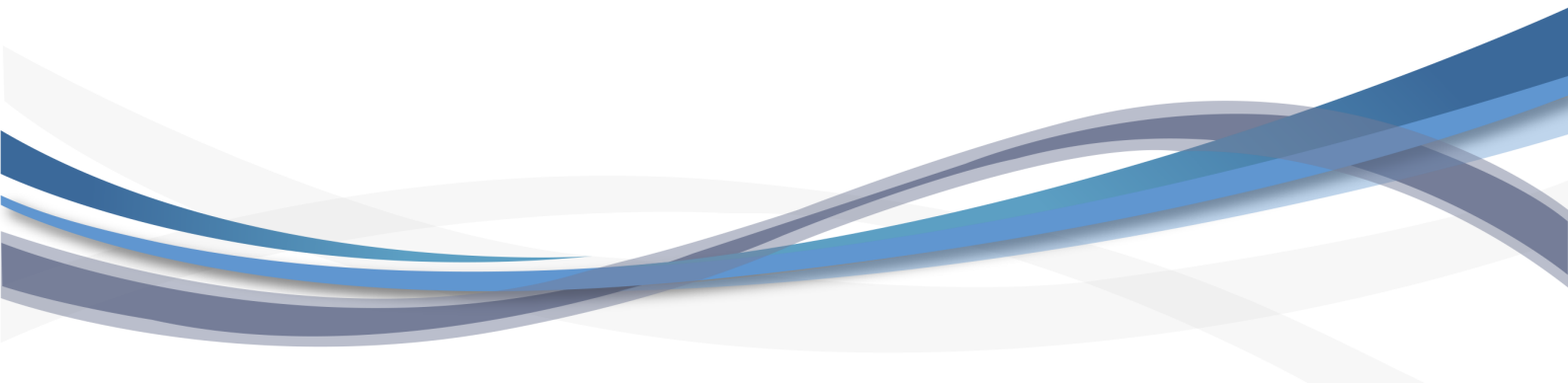
Après analyse des différents éléments que nous avons développés dans cet article il nous semble évident que cette expérimentation n'est pas une bonne nouvelle pour notre système de santé en général et plus encore pour les professionnels de santé libéraux.

Ces professionnels, qui s'impliquent au quotidien auprès de leurs patients et qui ont répondu présent dans le cadre de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons actuellement, exercent avec des rémunérations inférieures à la moyenne des rémunérations constatées en Europe à profession équivalente (9).

Les professionnels de santé libéraux ont, par ailleurs, été les grands oubliés du Ségur de la santé.

Le fait que le gouvernement choisisse cette période sensible pour lancer cette expérimentation alors même que les professionnels de santé libéraux sont en train de s'activer pour développer les CPTS est de nature à renforcer encore un peu plus le sentiment de manque de reconnaissance et la perte de confiance dans le gouvernement largement répandue dans les effectifs de ces professions.

Il nous semble également troublant de voir le gouvernement ouvrir largement les portes des soins primaires aux groupes privés. La santé s'accommode mal des codes des marchés économiques et financiers. Ce sont souvent les patients et les professionnels de santé qui font les frais de leur application, rarement les actionnaires de ces grands groupes.



Enfin, pour conclure, le caractère expérimental de cet arrêté ne trompe personne. Qui peut croire que le gouvernement va demander à Ramsay Santé de fermer ces centres après avoir dépensé des dizaines de millions d'euros pour les édifier ?

Références bibliographiques :

1. [texte de l'arrêté et annexes : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=TcHq2fNAI00WabSuJO3bnzH0zM2WYyqUt3lwxgolxIk=\).](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=TcHq2fNAI00WabSuJO3bnzH0zM2WYyqUt3lwxgolxIk=).)
2. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/peps_cahier_des_charges-2.pdf
3. https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/ramsay-sante-suit-avec-succes-le-regime-nordique_698724
4. <https://www.egora.fr/actus-pro/remuneration/54023-medecins-salaries-forfaits-patients-ces-centres-de-sante-qui-disent?nopaging=1>
5. <https://fr.indeed.com/cmp/Ramsay-Santé-1/salaries/Infirmier>
6. <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/masante2022/>
7. <https://www.syndex.fr/actualites/actualite/rgds-rachete-capio-quels-impacts-sur-leurs-cliniques>
8. <https://blogs.mediapart.fr/arlette-charlot/blog/271118/la-generale-de-sante-et-la-sante-livree-aux-predateurs-financiers>
9. <https://www.lequotidiendumedecin.fr/liberal/honoraires/les-medecins-francais-sont-les-moins-bien-payes-deurope>
10. <https://www.fredericbizard.com/paiement-a-lepisode-de-soins-une-utopie-a-haut-risque/>
11. <https://www.boursedirect.fr/fr/actualites/categorie/resultats/ramsay-generale-de-sante-8-2-me-de-benefices-sur-l-exercice-2018-2019-boursier-0e7f8562740522bd206823fc1bfd969ac216ab7e?fbclid=IwAR14hrLLHC7HQYjMU38um4uJAvt4VC8eWh76Z2NMMANolZ9oPwic4cAlRxM>